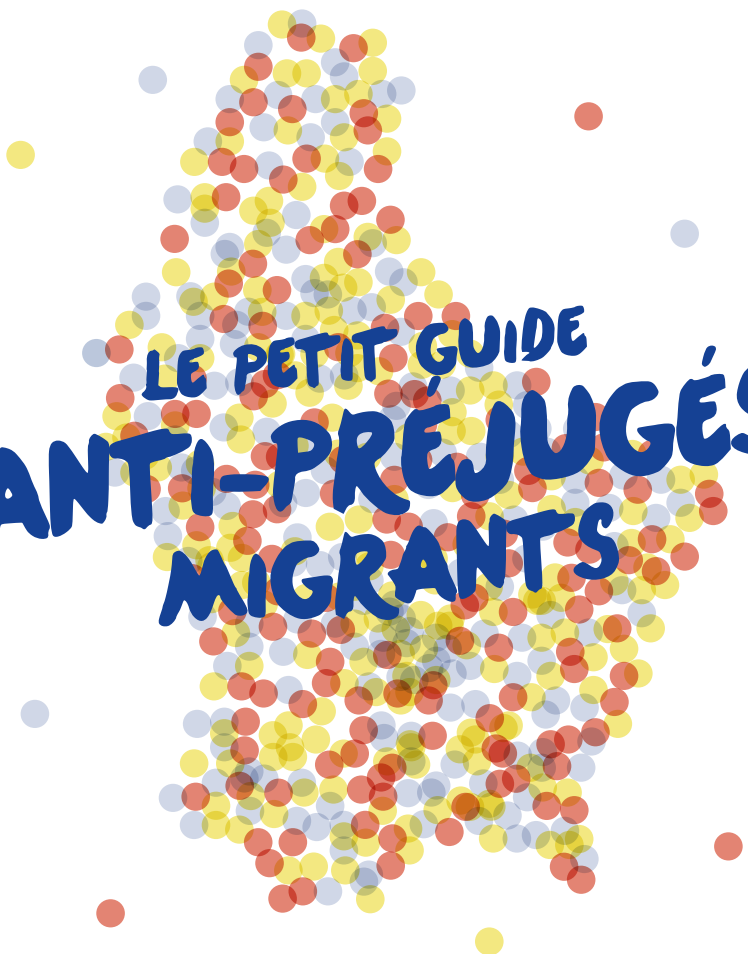


Les petits livres
pour vivre ensemble



LE PETIT GUIDE
ANTI-PRÉJUGÉS
MIGRANTS

Luxembourg

Sommaire

PRÉJUGÉ #1

On est envahis par les migrants
4

PRÉJUGÉ #2

On ne peut pas accueillir
toute la misère du monde
6

PRÉJUGÉ #3

Si on les accueille, ils vont
venir plus nombreux
8

PRÉJUGÉ #4

Ce sont les hommes seuls qui viennent...
puis ils font venir leur famille
10

PRÉJUGÉ #5

Ils sont un danger
pour notre économie
12

PRÉJUGÉ #6

Ils viennent prendre nos emplois
14

PRÉJUGÉ #7

Ils viennent profiter
de notre système social
16

PRÉJUGÉ #8

Ils sont trop différents,
ils ne s'intégreront jamais
18

PRÉJUGÉ #9

Parmi les réfugiés, il y a
des terroristes et des criminels
20

PRÉJUGÉ #10

C'est en restant chez eux
qu'ils développeront leur pays
22

Mots-clés

24

Sources

27

« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays »

*Déclaration universelle
des droits de l'Homme (art.13)*

**Ils nous envahissent !
Ils menacent notre économie !
Ils sont trop différents !
Peut-être même qu'ils sont dangereux ?**

Ces remarques, la plupart des hommes et des femmes qui ont un jour quitté leur pays en quête d'une vie meilleure les ont déjà entendues. Car l'arrivée de nouveaux venus dans une société suscite toujours des réactions variées : de la curiosité, de l'hospitalité, mais aussi du rejet ou de la peur. Peur pour son identité, peur pour sa sécurité, peur pour son argent.

Ces inquiétudes sont bien souvent fondées sur une vision partielle de la réalité, qui se traduit par des préjugés. L'objectif de cette brochure est de déconstruire certains préjugés que l'on entend aujourd'hui au Luxembourg sur les migrants. Dans l'espoir d'informer, d'enrichir la réflexion et de montrer que l'immigration est d'abord une opportunité pour nos sociétés.

Ce guide a été adapté pour le Luxembourg par Alter & Ego asbl à partir de « réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés » CIRÉ asbl (2016), www.cire.be.
© Alter & Ego asbl mai 2017 – www.alter-ego.lu

« L'invasion » de l'Europe par les migrants est une illusion

1

#1 **Préjugé** On est envahis par les migrants

De tous temps, des êtres humains se sont déplacés, ils ont migré, pour assurer leur survie ou dans l'espoir d'un avenir meilleur. Ce n'est ni bien, ni mal : c'est juste un fait.

Parmi ces personnes que l'on appelle « migrants », étrangers lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil, certaines sont poussées à l'exil par la guerre, les persécutions et les violations des droits de l'Homme. D'autres quittent leur pays pour des raisons personnelles (besoin de survie, de stabilité économique, par amour, pour les études, parce que l'on recherche leurs compétences, ...)

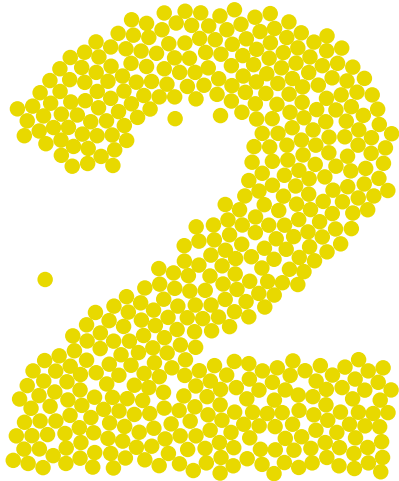
Au sujet des réfugiés, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2015, 65,3 millions de personnes étaient déplacées de force, dont 24,5 millions « seulement » en dehors des frontières de leur pays. De quoi relativiser les 1,2 millions de demandes de protection internationale introduites dans les 28 états membres de l'Union européenne (UE) pour l'année 2015. Le Luxembourg, pour sa part, a enregistré 2447 demandes de protection internationale en 2015 et 2035 en 2016. Une goutte d'eau dans l'océan, quand on sait que l'UE compte plus de 508 millions d'habitants et le Luxembourg plus de 576 000. À noter que sur ceux qui demandent protection, environ un tiers sont des enfants...

Et en ce qui concerne les demandes de protection seulement une petite partie est accordée. Entre 2010 et 2011, seulement une cinquantaine de personnes ont été régularisées au Luxembourg. En 2015 et 2016, en pleine crise syrienne, ce chiffre augmente mais ne dépasse pas respectivement 228 et 790 personnes régularisées.

Les chiffres plus généraux de l'immigration ne permettent pas non plus de parler d'invasion. En 2016, au total 22 888 nouveaux arrivants ont été enregistrés au Luxembourg (pour 9 448 départs). Ceci quel que soit le motif de leur venue. Parmi ces personnes, 82 % étaient des citoyens de l'UE et les plus nombreux étaient les français (3962 soit 17. 31%). La migration est réglementée par des législations européennes et nationales très complexes qui fixent des critères d'autorisation d'accès sur les territoires d'accueil très stricts. On ne migre pas facilement dans les pays européens.

L'« invasion » de l'Europe par les migrants est une illusion, renforcée par les médias et par les dispositifs sophistiqués de fermeture et de surveillance des frontières (murs, barbelés, bateaux en mer,...). C'est ainsi que des images de naufrages et de files interminables apparaissent sur nos écrans, renforçant encore la crainte de l'invasion. Et l'illusion devient crédible.

Peut-on s'accaparer toute la richesse du monde ?



#2 Préjugé On ne peut pas accueillir toute la misère du monde

Seule une minorité des migrants (35% en 2013) se déplace des pays du Sud vers les pays du Nord. Ils sont même légèrement plus nombreux (36%) à se rendre du Sud vers le Sud. Les autres vont du Nord vers le Nord (23%) ou du Nord vers le Sud (6%).

Les chiffres ne permettent donc pas de dire que les pays occidentaux accueillent tous les migrants. La majorité des migrants s'installent effectivement dans les régions avoisinant leur pays d'origine. Au Luxembourg, 86 % des non luxembourgeois aujourd'hui sont ainsi des européens. Au sujet des réfugiés, en cas de conflits, ils restent dans 9 cas sur 10 sur les zones frontalières. Aujourd'hui, 86% des réfugiés se trouvent donc dans les pays en développement et pas chez nous.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, les personnes qui migrent ne sont pas parmi les plus démunies. Par exemple, dans le cas d'un réfugié, combien d'entre nous pourraient, réunir dans un bref délai la somme nécessaire et souvent élevée que demandent le voyage, les papiers et parfois les passeurs ? Migrer coûte cher ! Ceux qui parviennent à arriver chez nous ne sont pas les plus pauvres... car la « misère du monde » n'a pas les moyens de se le permettre.

Les personnes qui migrent ne sont pas non plus les moins qualifiées. Au Luxembourg, selon des données du dernier recensement, la majorité des étrangers présentent des diplômes de l'enseignement supérieur (31.8 %), suivi par des diplômes de l'enseignement secondaire supérieur (26.2%). En réalité, au Grand Duché, les étrangers présentent un niveau d'instruction supérieur aux nationaux.

Il ne faut pas non plus oublier que les pays occidentaux, contribuent à créer et à entretenir la misère dans le monde. Et ce, par le rôle qu'ils jouent dans les guerres; par les politiques économiques qu'ils soutiennent et qui favorisent un partage inéquitable des richesses à travers le monde; ou encore par la responsabilité qu'ils portent dans la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur le climat.

L'Europe et l'Amérique du Nord détiennent actuellement 67% des richesses mondiales, alors que l'Afrique n'en détient qu'1% et l'Amérique latine 3%, le reste étant réparti entre les pays d'Asie et du Pacifique. Face à ces inégalités criantes, ne peut-on pas renverser le stéréotype et se demander si l'on peut « accaparer toute la richesse du monde » ?

Si on ne les accueille pas, qu'est-ce que cela dit de nous ?



#3 Préjugé Si on les accueille, ils vont venir plus nombreux

«Ne les nourrissez pas, sinon d'autres viendront». C'est la fameuse crainte de l'«appel d'air». Or les migrants ne sont ni des mouettes, ni des courants d'air, ce sont des êtres humains ! Et la réalité est bien plus subtile : l'attitude plus ou moins accueillante d'un pays n'explique pas à elle seule pourquoi on frappe à sa porte. D'autres facteurs sont souvent plus importants : la proximité géographique, la langue, les liens familiaux, les opportunités d'emploi, ...

La vraie question à se poser est : si on ne les accueille pas, qu'est-ce que cela dit de nous ? Dans quelle société voulons-nous vivre ? La réponse est à la fois éthique, politique et juridique. Éthique parce qu'elle fait appel à des valeurs fondamentales comme l'hospitalité, la solidarité et l'assistance. Politique parce qu'elle implique de choisir de voir l'immigration comme une opportunité et non comme un problème. Et juridique dans le cas des réfugiés, qui sont protégés par la réglementation européenne et la Convention de Genève de 1951.

Mais la tendance générale au sein de l'UE est, à l'inverse, à la fermeture des frontières et à la restriction des droits des migrants, y compris des réfugiés. Les valeurs sont revues à la baisse et les obligations internationales parfois bafouées.

Études, voyages de découverte, opportunités professionnelles, ... lorsqu'il s'agit des citoyens occidentaux, ces expériences à l'étranger sont encouragées et valorisées. Lorsqu'il s'agit de ressortissants d'autres pays, ces mêmes expériences sont regardées avec suspicion, soumises à des conditions drastiques, entravées ou interdites.

Les mesures migratoires, de plus en plus restrictives, sont dangereuses car elles condamnent de nombreux migrants à risquer leur vie pour atteindre leur destination et à y vivre ensuite parfois même dans la clandestinité. Elles sont aussi inefficaces car migrer est un réflexe de survie profondément ancré dans notre humanité. Rien ne peut vraiment empêcher cela, surtout si de toute façon on risque déjà sa vie chaque jour dans son pays d'origine ou si on n'a pas de quoi assurer une vie décente aux siens.

Le droit de vivre en famille est un droit fondamental

#4 Préjugé **Ce sont les hommes seuls qui viennent ... puis ils font venir leur famille** 11

On croit souvent que ce sont surtout les hommes qui migrent, mais cela est faux. Presque la moitié des migrants dans le monde sont des femmes. En 2016, au Luxembourg, 10554 femmes (46,11%) pour 12334 hommes (53,89%) sont arrivées sur le territoire.

D'autres part, les données du STATEC du dernier recensement montrent que les migrants ne sont pas majoritairement seuls. Ainsi, le pourcentage de résidents migrants célibataires, mariés, pacsés ou divorcés est comparable aux chiffres publiés pour les résidents naturels du Luxembourg. Plus précisément, en 2011 57.77% des migrants étaient mariés, 29.09% étaient célibataires et 7.82% étaient divorcés. Parmi les luxembourgeois, le pourcentage de mariés est légèrement inférieur (50.38%) et le pourcentage de divorcés légèrement supérieur (8.26%).

En ce qui concerne le regroupement familial, le droit de vivre en famille est un droit fondamental, consacré par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Pour tous, luxembourgeois comme étrangers.

Le regroupement familial est une procédure de séjour qui permet aux personnes d'origine étrangère, ayant un membre de leur famille directe au Luxembourg, de venir le rejoindre. Donc, oui, une personne ayant obtenu une autorisation de séjour au Luxembourg peut faire venir son conjoint et ses enfants, pour qu'ils puissent vivre ensemble. Mais cela est soumis à certaines conditions et ne se fait pas en claquant des doigts! Les critères pour pouvoir faire venir un membre de sa famille sont très stricts : il faut disposer de suffisamment de ressources financières, d'un logement adapté à l'accueil de la famille, prouver la stabilité de la relation... Même si les conditions ont été assouplies pour les bénéficiaires de protection internationale, les procédures durent de longs mois et ont un coût qui peut être élevé.

Certains migrants arrivent seuls et entament ensuite une démarche de regroupement familial, plutôt que de venir directement en famille. Pourquoi? Parce que, très souvent, le parcours pour parvenir en Europe est particulièrement coûteux, voir dangereux pour les réfugiés (traversées par la mer via des passeurs, longues marches, ...). Ce n'est que lorsqu'elle a la possibilité de construire un avenir meilleur quelque part que la personne va pouvoir faire venir sa famille, par la voie sûre et légale du regroupement familial.

L'immigration a un effet neutre, voire positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays



#5 Préjugé Ils sont un danger pour notre économie

La majorité des études disent pourtant le contraire! L'immigration n'est en rien une menace pour l'économie. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'immigration a un effet neutre, voire positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays.

Des chercheurs de l'OCDE ont d'ailleurs récemment estimé que l'impact de l'immigration sur les finances de l'État Luxembourgeois était positif: 2% du produit intérieur brut (PIB).

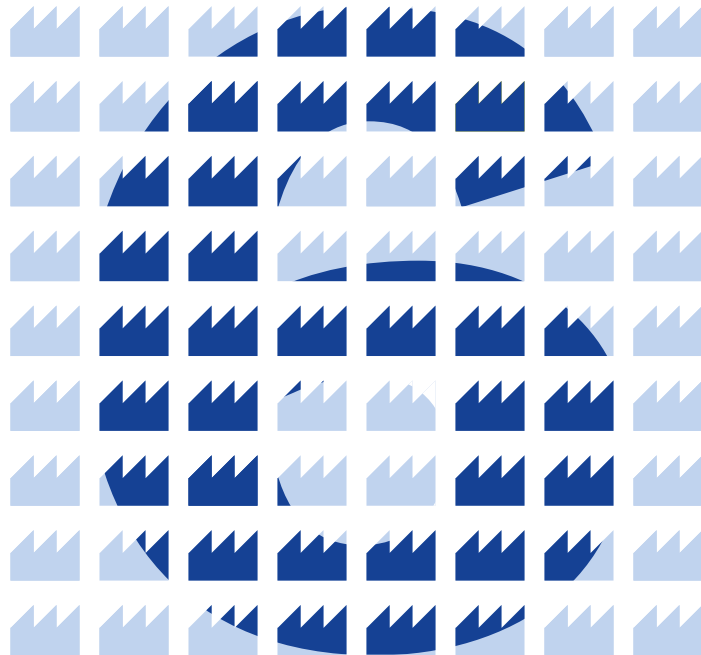
Dans une économie tertiaire comme celle du Luxembourg, plus il y a de gens, plus il y a de services et plus cela crée de l'activité. Les migrants participent à l'économie du pays! Ils consomment, paient des impôts et des cotisations sociales, contribuent à produire des biens et services. Quant à l'arrivée des demandeurs de protection internationale, l'argent qui est dépensée pour leur accueil (logement, nourriture, accompagnement social, et même leurs 26 euros d'allocation mensuelle) génère lui aussi des emplois et est réinjecté dans l'économie du pays.

D'autre part, les chercheurs ont montré que comme le réservoir de main-d'oeuvre nationale est largement épuisé au Grand-Duché, la contribution étrangère est plus que nécessaire pour pérenniser le modèle socio-économique luxembourgeois.

Aussi, l'évolution démographique et le vieillissement de la population en Europe, et au Luxembourg rendent l'immigration de plus en plus nécessaire pour garantir la survie des systèmes de sécurité sociale, et en particulier des systèmes de pensions. L'Allemagne l'a bien compris, en voyant dans l'arrivée des réfugiés en 2015 une opportunité pour l'avenir du pays.

Enfin, pour le cas du Luxembourg, encore plus peut-être que pour ses voisins, on ne peut pas nier qu'immigration va de pair avec prospérité du pays. Depuis plus d'un siècle, l'immigration a effectivement été cruciale pour l'économie luxembourgeoise. Aujourd'hui les luxembourgeois représentent 29 % de la population active. La main d'œuvre étrangère est donc une force et non un danger pour l'économie du pays.

L'immigration conduit à une plus grande production et à la création d'emplois



#6 Préjugé Ils viennent prendre nos emplois

Croire que le nombre d'emplois dans un pays est fixe, à la manière d'un gâteau dont le nombre de parts serait limité, est une erreur que l'on fait souvent. En réalité, ce n'est pas le cas du tout.

Comme nous l'avons expliqué, les migrants participent à l'économie d'un pays, ils permettent d'augmenter la consommation et donc la production. Pour reprendre l'image du gâteau, celui-ci est donc susceptible de grossir, et le nombre de parts d'augmenter, avec l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail. Au Luxembourg, 11 390 nouveaux emplois ont ainsi été créés rien que sur l'année 2016.

La main-d'oeuvre étrangère est complémentaire à la main d'oeuvre existante. Si les luxembourgeois sont majoritairement recrutés par l'administration publique et par le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, les migrants occupent surtout les emplois que les nationaux ne veulent ou ne peuvent pas occuper. Ceci dans des secteurs qui demandent des qualifications très spécifiques (hautes finances, technologie de pointe, etc.) ou dans les secteurs de la construction, du nettoyage, de la restauration, ...

À noter aussi que les migrants peuvent eux-mêmes être créateurs de nouveaux emplois. Au Luxembourg les étrangers sont les premiers créateurs de nouvelles entreprises, ce qui signifie plus d'emplois pour tous! Ils apportent également souvent de nouvelles idées et favorisent la créativité et l'innovation, ajoutant ainsi leur touche personnelle au gâteau de l'économie luxembourgeoise.

Enfin, les migrants rencontrent plus d'obstacles sur le marché du travail. Problème de reconnaissance des diplômes, difficultés linguistiques, discriminations possibles ... les obstacles sont nombreux, sans oublier les lois. Les législations européennes et nationales cherchent effectivement à garantir l'accès à un emploi en priorité aux nationaux, puis aux européens et après aux ressortissants tiers (non européens). A compétences professionnelles égales, très peu de chance dès lors pour le migrant de prendre «votre» emploi.

L'accès des étrangers au système social luxembourgeois est loin d'être illimité



#7 Préjugé Ils viennent profiter de notre système social

Les raisons qui poussent les migrants à quitter leur pays sont très diverses et ne peuvent certainement pas se résumer à la volonté de venir « profiter ».

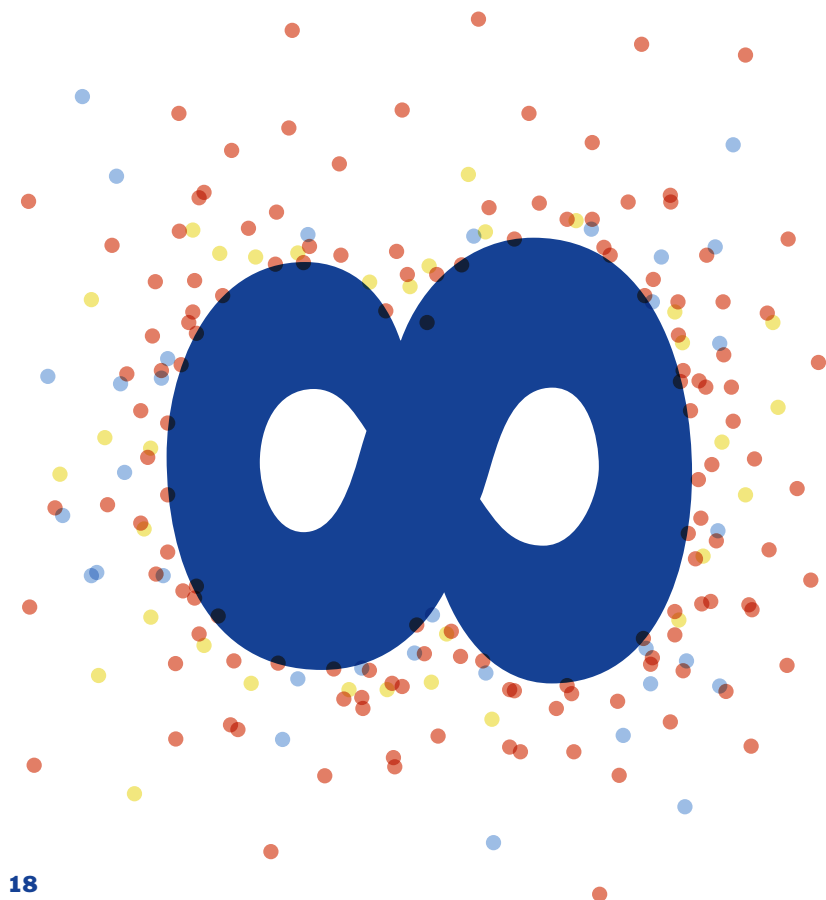
Par ailleurs, l'accès au système social luxembourgeois est loin d'être illimité pour les étrangers. Il est au contraire fortement réglementé et protégé par la législation luxembourgeoise. A titre d'exemple, un ressortissant d'un pays européen peut venir « s'installer » au Luxembourg pendant trois mois. Passé ce délai, il est dans l'obligation, s'il veut rester, de justifier qu'il est travailleur salarié, indépendant ou étudiant, ou s'il est inactif, qu'il dispose de ressources suffisantes pour lui et sa famille. En aucun cas, il ne pourra recevoir alors un aide de l'état pendant cette période.

Les étrangers autorisés au séjour au Luxembourg ont accès au marché du travail. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont, du jour au lendemain, les mêmes droits qu'un Luxembourgeois qui a cotisé toute sa vie, comme le droit au chômage.

Quant aux demandeurs de protection internationale, pendant l'examen de leur dossier, ils sont logés et nourris dans les foyers, reçoivent une allocation mensuelle de 26 euros par adulte et 13 euros par enfant et ils disposent d'une couverture médicale. Mais ils n'ont pas le droit aux allocations familiales et à moins que la procédure ne se prolonge au-delà de six mois, ils n'ont pas accès au marché du travail. Ensuite, s'ils reçoivent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, ils obtiennent un droit au séjour au Luxembourg et tombent sous le droit commun, c'est à dire qu'ils sont susceptibles de recevoir les mêmes aides que les luxembourgeois mais certainement pas plus. Il ont donc un accès au marché du travail et un droit au RMG, ce qui sera bien souvent nécessaire dans un premier temps, pour leur permettre de se construire une vie au Luxembourg. Mais cela ne veut pas dire qu'ils en feront usage longtemps.

Enfin, il est à remarquer que pour le cas particulier du Luxembourg, des chercheurs ont récemment démontré que plutôt qu'être un danger pour notre système social, les travailleurs étrangers ont au contraire sauvé la sécurité sociale luxembourgeoise de la faillite. La participation des cotisations des travailleurs étrangers a effectivement eu un impact positif sur les régimes d'assurance pension, d'assurance maladie, d'assurance dépendance, d'accident et sur les prestations sociales et familiales. Et c'est finalement tous les résidents qui en profitent !

Notre culture se renouvelle sans cesse grâce à ceux qui la façonnent



#8 Préjugé Ils sont trop différents, ils ne s'intégreront jamais

Nos sociétés sont cosmopolites et multiculturelles. C'est un fait. Et cela ne date pas d'hier! Sans les apports culturels venus de l'extérieur, nous ne compterions pas en chiffres arabes, n'écouterions pas de jazz et ne mangerions pas de spaghettis... Notre culture se renouvelle sans cesse grâce à ceux qui la façonnent et c'est ce qui fait que nos modes de vie sont riches et variés.

Les difficultés ne sont pas la faute de l'autre, du migrant. Elles naissent de l'impossibilité ou du refus de se donner les moyens de favoriser réellement le «vivre ensemble», et de la vision d'un «eux» et d'un «nous». Du coup, les différences d'origine, de religion, de comportements ou de modes de vie entraînent la peur et le rejet. En découlent des phénomènes de repli sur soi, de «communautarisme» dans les quartiers et dans les écoles, de discriminations à l'emploi, au logement, ...

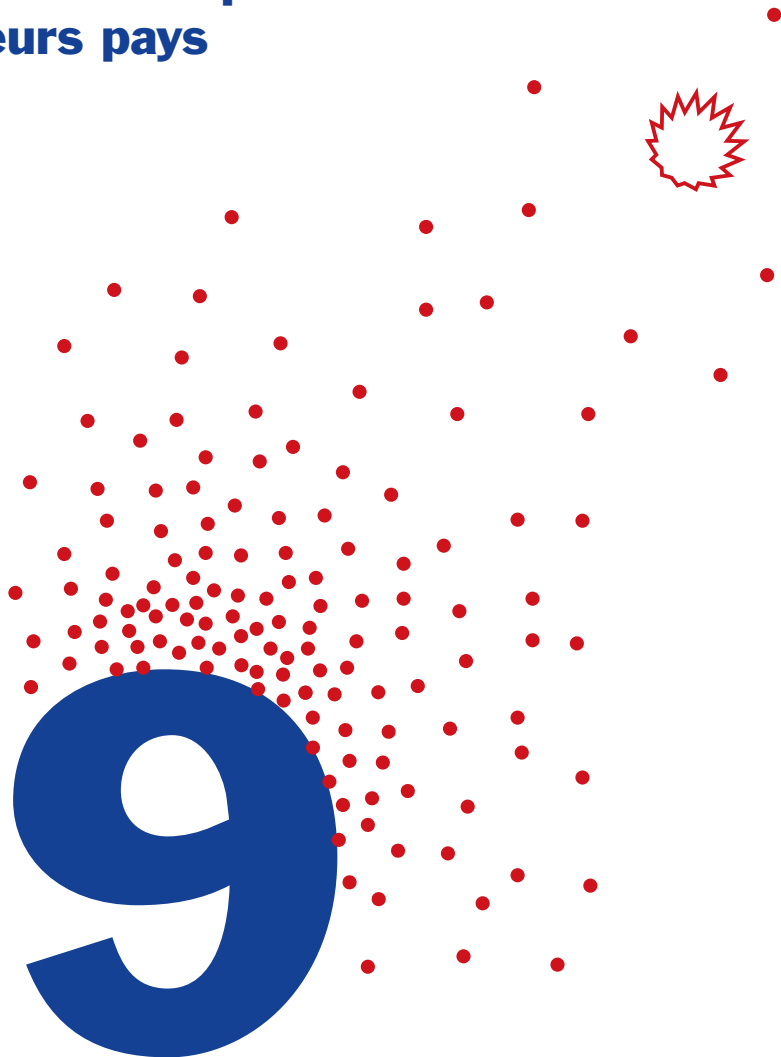
Penser que les étrangers sont une menace est parfois simplement le résultat du fait que l'on ne se connaît pas ou de différents phénomènes sociaux (stéréotypes et préjugés, besoin d'un bouc émissaire, relation de concurrence, relation de domination, fausse médiatisation, ...).

L'intégration est un phénomène complexe et multidimensionnel. On peut être intégré au niveau professionnel mais pas au niveau social, dans son quartier mais pas dans sa ville, dans un parti politique mais pas au club de sport, ... et inversement. C'est un phénomène qui prend du temps, et qui est aussi vécu très subjectivement. Parfois, il faut une ou deux générations pour oublier que l'on est «l'autre» ou que l'on cesse de nous considérer comme «l'autre».

Dans les années 30, c'étaient les italiens qui étaient désignés comme problématiques. On pouvait alors trouver parfois l'écriteau «interdit aux chiens et aux italiens» sur la porte des bars. Puis ce fut au tour des portugais. Aujourd'hui, les personnes dites «de culture musulmane» sont pointées du doigt. Pourtant la grande majorité des musulmans vit sa religion sans chercher à convertir son voisin, dans le respect des autres et ils sont les premiers touchés par les actes de Daesh.

L'autre, le migrant, nous fait peur parfois par ce qu'il semble représenter une menace pour notre identité, pour nos valeurs, pour notre société. Nous avons besoin d'ouverture et d'un peu de temps pour apprendre à nous connaître et réaliser que malgré nos différences, l'autre n'est pas un danger mais une richesse, une personne comme moi, avec ses qualités et ses défauts, ses joies et ses peines, qui tout comme moi ne veut rien d'autre que vivre en paix au Luxembourg.

C'est précisément en raison de ces violences qu'ils fuient leurs pays



#9 Préjugé Parmi les réfugiés, il y a des terroristes et des criminels

Rappelons d'abord que les personnes qui arrivent actuellement chez nous pour faire la demande de protection internationale sont les premières victimes du terrorisme, du radicalisme et du djihadisme - en particulier en Irak et en Syrie. C'est précisément en raison de ces violences qu'ils fuient leurs pays.

Les routes migratoires sont longues et dangereuses. Ce n'est pas un moyen facile d'atteindre l'Europe, et donc pas un moyen privilégié pour ceux qui s'appêtent à commettre des actes criminels, voire de terrorisme. La majorité des terroristes qui agissent en Europe ne viennent d'ailleurs pas de pays lointains mais sont recrutés sur place. Rappelons que les jeunes qui ont perpétré les attentats de Paris ou de Bruxelles, ces dernières années, sont des européens. Les confondre, c'est jouer le jeu de ceux qui sèment la terreur, là-bas comme ici.

Néanmoins, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi, le Luxembourg, comme d'autres pays européens vérifie soigneusement les antécédents des demandeurs de protection internationale. La procédure de demande impose effectivement une série de contrôles (prises d'empreintes, photographies, consultation des fichiers internationaux, entretien avec les services du ministère de l'immigration, ...). La Convention de Genève, comme la réglementation européenne et la législation luxembourgeoise, prévoit, à tout moment, la possibilité d'exclure de la protection internationale des personnes suspectées de crimes graves ou qui constituent une menace pour l'État. La législation luxembourgeoise prévoit également de retirer le statut de protection à une personne qui aurait dû en être exclue.

Si des actes criminels isolés, parfois surmédiatisés, peuvent survenir, il n'y a pas plus de criminels parmi les migrants et les réfugiés que dans le reste de la population. De même, s'il n'est pas totalement impossible qu'un terroriste se fasse passer pour un réfugié pour venir en Europe, cela ne doit pas changer notre vision de la grande majorité d'entre eux, venus chercher protection pour eux et pour leurs familles. Au contraire, rester convaincus de leur accorder le droit de protection est aussi une façon de lutter contre ce qui nous menace: défendre nos valeurs, celles de l'accueil et de la défense des droits humains, en lien avec nos obligations internationales.

La migration peut améliorer le développement humain



#10 Préjugé C'est en restant chez eux qu'ils développeront leur pays

Un grand nombre de migrants n'a pas d'autre choix que de quitter leur pays, leur maison et leur famille: ils prennent la route de l'exil pour fuir la guerre, les violences ou la misère. Arrêtez vous un moment et demandez vous si vous seriez prêts, par libre choix, à tout quitter du jour au lendemain? À ne plus jamais revoir vos parents? À ne pas être là lorsqu'ils seront âgés et malades? À accepter que vous ne pourrez pas être là pour leurs funérailles? À laisser derrière vous votre maison, vos amis, votre travail, les choses que vous aimez?

Si on vit en paix dans son pays, pourquoi l'Europe serait une meilleure place? N'est-ce pas un peu de notre arrogance qui nous fait croire cela? La meilleure place pour vivre, si la paix et la survie économique sont garanties, n'est-elle pas pour la majorité des humains celle où ils sont nés et où ils ont grandi, où ils connaissent les codes, près des siens?

C'est sur les conditions de vie dans leurs pays d'origine, et donc sur les causes de leur exil, qu'il faudrait agir. L'argent dépensé par l'Europe pour protéger ses frontières et expulser les étrangers, ne devrait-il pas plutôt être utilisé - au moins en partie - pour essayer de garantir la paix et le développement dans les pays d'origine? Au contraire, depuis de nombreuses années, une partie du budget de l'aide publique au développement est elle aussi consacrée au contrôle des flux migratoires dans les pays d'origine et de transit des migrants.

Mais tant que la sécurité, les ressources et les droits de l'Homme seront plus accessibles à certains endroits de la planète qu'à d'autres, aussi longtemps que notre monde sera marqué par de tels déséquilibres, les humains auront des raisons de se déplacer. Rappelons que nos pays occidentaux et nos multinationales jouent un rôle dans les déséquilibres et les inégalités avec les pays du Sud.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a démontré de son côté que la migration peut améliorer le développement humain pour les personnes migrantes, comme pour les communautés d'accueil et celles de départ. Alors profitons-en!

Bénéficiaire de protection internationale

Demandeur de protection internationale à qui le Luxembourg a accordé le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

Convention de Genève

Convention internationale (Nations Unies, 1951) relative au statut des réfugiés. Elle définit ce qu'est un réfugié, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Le Luxembourg, comme tous les États membres de l'Union européenne, a signé cette convention.

Demandeur de protection internationale

Personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande de protection internationale, et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée par le Luxembourg.

Discrimination

Différence de traitement défavorable à l'égard d'un individu ou d'un groupe dans de nombreux domaines tel que l'emploi, le logement, les droits politiques, ...

Étranger

Toute personne qui ne possède pas la nationalité du pays dans lequel elle réside, soit parce qu'elle possède à titre exclusif une autre nationalité, soit qu'elle n'en possède aucune.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Il dirige et coordonne l'action internationale pour protéger les personnes déplacées dans le monde : demandeurs de protection internationale, réfugiés, personnes déplacées, apatrides...

Mineurs non accompagnés (MNA)

Demandeurs de protection internationale âgés de moins de 18 ans dont les parents ne sont pas sur le territoire luxembourgeois.

Ministère de l'immigration et de l'asile

Instance centrale des procédures d'immigration et de protection internationale au Luxembourg avec pour attributions: politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – libre circulation des personnes et immigration: entrée et séjour des étrangers – protection internationale et protection temporaire – retour de personnes en situation irrégulière – centre de rétention – octroi du statut d'apatride - titre de voyage pour étrangers.

Multiculturel

Coexiste sur un même territoire des personnes d'origines culturelles différentes.

National/Nationaux

Toute personne qui possède la nationalité du pays dans lequel il réside. Ici il s'agit des luxembourgeois.

Préjugés

Vient de pré/juger, adopter une attitude ou un sentiment négatif par rapport à une personne ou un groupe, sans les connaître et sans avoir d'informations suffisantes à leur égard.

Protection

Toute personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y étaient menacée, et qui craint d'y retourner, peut demander une protection au Luxembourg. C'est ce qu'on appelle «demande de protection internationale». La loi luxembourgeoise prévoit deux statuts de protection: le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

Protection subsidiaire

Statut octroyé aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé).

Réfugié (statut de)

Personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays».

Réfugié

Dans ce guide, personne qui cherche refuge.

Ressortissant européen

Personne dont la nationalité est d'un pays de l'Union européenne.

Ressortissant des pays tiers / Tiers

Personne dont la nationalité est d'un pays autre que ceux de l'Union européenne.

OLAI

Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, instance chargée de mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des étrangers au Luxembourg.

Tolérance

Respect, appréciation et acceptation de la diversité. La tolérance consiste à vivre et à se comporter en acceptant les individus, quelques soient leurs origines culturelles diverses, sans les juger et faisant preuve d'ouverture.

Allegrezza, S., Fehlen, Fernand, Luxembourg Institut national de la statistique et des études économiques, Ferring, Dieter [editor], Willems, Helmut [editor], & Zahlen, Paul [editor]. (2014). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population*. Luxembourg: Statec Éd. Saint-Paul.

Banque mondiale, Statistiques relatives aux envois de fonds par les migrants vers les pays en développement, disponibles sur www.banquemondiale.org

CLAE , *Faire Société Ensemble N°5*, décembre 2016.

Eurostat, Statistiques européennes d'asile (annuelles et trimestrielles), disponibles sur ec.europa.eu/eurostat.

Docquier F. (UCL), Machado J. , *Crise des réfugiés: quelques clarifications s'imposent!*, in *Regards économiques n°119*, octobre 2015.

Docquier F. (UCL), Ozden C. , Peri G., *The Labor Market Effects of Immigration and Emigration in OECD Countries*, 2012.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends: Forced Displacement in 2015*, 20 June 2016: <http://www.refworld.org/docid/57678f3d4.html>

Kieffer R., *L'impact des travailleurs étrangers sur le financement de la sécurité sociale luxembourgeoise ou comment les travailleurs étrangers ont sauvé la sécurité sociale de la faillite*, in *ASTI 30+*, 2010.

Loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et immigration. Mémorial A – N° 138 du 10 septembre 2008 et ses modifications.

Loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et protection temporaire. Mémorial A – N° 255 du 28 décembre 2015.

La Cimade, *Petit Guide - Lutter contre les préjugés sur les migrants*, Paris 2016.

La Cimade, *Petit Guide - Comprendre les migrations internationales*, Paris 2016.

Ministère des affaires étrangères et européennes, Grand-Duché du Luxembourg, Rapport d'activité 2016.

Migration Policy Group - <http://www.migpolgroup.com/portfolio/diversity-economy-local-integration-project-context/>

Nienaber, Birte, Jacobs, Sarah, & Sommarribas, Adolfo. (2016). *Migration internationale au Luxembourg: système d'observation permanente des migrations OCDE*.

«Réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés» CIRÉ asbl, www.cire.be

OCDE (2016), *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI : http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-fr

Peroni, C., Riillo, C., & Sarracino, A. (2016). *Entrepreneurship and immigration: Evidence from GEM Luxembourg*. *Small Business Economics*, 46(4), 639-656.

Règlement grand-ducal du 8 juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs de protection internationale. Mémorial A – N° 123 du 20 juin 2012.

STATEC (2017), *Arrivées, départs et excédents des arrivées sur les départs 1967-2016*, disponible sur www.statistiques.public.lu

STATEC (2011), *Population de 18+ ans selon la nationalité, le pays de naissance et la situation de famille au 1^{er} février 2011*, disponible sur <http://www.statistiques.public.lu/fr/enquetes/espace menages/recensement/index.html>

Ce sont les préjugés qui sont dangereux pas les migrants.

Guide téléchargeable sur www.alter-ego.lu

Et sur les sites des associations du réseau EAPN www.eapn.lu

Séances de sensibilisation sur demande.



Réalisé par :



ALTER & EGO
DIVERSITÉ ET CRÉATIVITÉ

En collaboration avec :



European Anti Poverty Network
Lëtzebuerg
RÉSEAU LUXEMBOURGEOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Grâce au soutien financier de :



CEUVRE Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte